

Le conseil municipal de Lons, légalement convoqué, s'est réuni le samedi 23 mai 2020 à 11 h, à l'Espace James Chambaud, 1 allée des Arts à Lons, après information du Préfet, en séance publique, sous la présidence de son Maire, Nicolas PATRIARCHE.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Etaient Présents : MM THIEUX-MORA, MOUSIS, HORROD, VILLEDIEU, DALEAS, DO COUTO, GERMAIN, SIMON, ARBERET, SARTHOU, BIASON, ZINT, BLEAU, CHAGOT, MESSEGUE, BLANC, GUIET, LEPREUX, RODRIGUEZ, POIREL, TRILLAUD, BELLOCQ, MIEYAA, MAZILIE, GARCIA, FOUQUET, BOURDET, BENETEAU, MOLINA

Absent(s) ayant donné procuration :

- Madame PANSIER-SOUCAZE a donné procuration à Monsieur DO COUTO
- Monsieur CATALOGNE a donné procuration à Monsieur BELLOCQ
- Monsieur BONNET a donné procuration à Monsieur BOURDET

1-Installation du Conseil Municipal

Monsieur Nicolas PATRIARCHE, en qualité de maire sortant, ouvre la séance du conseil municipal suite aux élections municipales du 15 mars dernier. Il rappelle les résultats constatés au procès verbal de cette élection :

Liste « Lons pour tous », avec 2 561 suffrages recueillis, obtient 27 sièges au conseil municipal

Liste « Alternative lonsoise », avec 1 594 suffrages recueillis obtient 6 sièges au conseil municipal

Au vu de ces résultats, il déclare installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux, Mesdames, et Messieurs Nicolas PATRIARCHE, Florence THIEUX-MORA, Didier MOUSIS, Vanessa HORROD, Arnaud VILLEDIEU, Annie DALEAS, Carlos Do COUTO, Hélène PANSIER-SOUCAZE, Eric GERMAIN, Lydie SIMON, Jean-marc ARBERET, Karine RODRIGUEZ, Remi BELLOCQ, Catherine BIASON, Raymond CHAGOT, Nathalie BLEAU, Gérard SARTHOU, Martine MESSEGUE, Hervé GUIET, Isabelle POIREL, Cyril CATALOGNE, Marie TRILLAUD, Xavier MIEYAA, Murielle ZINT, Stéphane LEPREUX, Eve MAZILIE, Stéphane BLANC, Eric BOURDET, Patricia GARCIA, Pascal BONNET, Audrey MOLINA, Franck FOUQUET, Valérie BENETEAU.

Avant de procéder à l'élection du maire et des adjoints, Monsieur Nicolas PATRIARCHE propose de désigner Madame Eve MAZILIE, benjamine de l'assemblée. Il laisse ensuite la présidence de la séance à Madame DALEAS, doyenne de l'assemblée, afin de procéder à l'élection du maire.

2- Élection du Maire

Madame Annie DALEAS procède avant tout à l'appel nominal des conseillers municipaux afin de dénombrer les conseillers présents et vérifier si la condition de quorum est remplie. Le quorum étant atteint, elle invite à procéder à l'élection du maire et propose de désigner au préalable un élu de chaque liste afin d'assurer les fonctions d'assesseurs. Mesdames HORROD et MOLINA sont désignées assesseurs.

Madame Annie DALEAS rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés. Elle sollicite ensuite les candidatures. La candidature de Nicolas PATRIARCHE est présentée.

L'élection a lieu et les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages obtenus par Nicolas PATRIARCHE : 27

Nicolas PATRIARCHE obtient la majorité absolue des suffrages exprimés et est donc proclamé maire.

Monsieur Nicolas PATRIARCHE dit revêtir avec beaucoup d'émotion pour la deuxième fois consécutive l'écharpe de Maire de Lons. Il rappelle les circonstances particulières actuelles qui ont obligé la commune à organiser cette séance à l'espace CHAMBAUD. Il en profite pour avoir une pensée émue pour son ami James CHAMBAUD. Il revient sur la crise sanitaire actuelle liée au COVID-19 et remercie l'ensemble du personnel communal qui s'est mobilisé ces dernières semaines afin de garantir la continuité des services. Il ajoute que cette crise sanitaire n'est pas terminée et qu'il faut donc encore rester vigilant même si notre région est relativement peu touchée. Au-delà des difficultés à organiser localement les services, il évoque la crise économique et sociale qu'il pense inéluctable à l'échelle nationale et internationale et qui aura des répercussions locales. Il s'interroge sur l'impact budgétaire de cette crise pour la commune sachant qu'il était aussi prévue une réforme de la fiscalité locale en 2020. Il souligne l'importance de l'action des communes au plus près du terrain. Il note que beaucoup d'acteurs économiques attendent que les exécutifs locaux soient installés pour engager leur programme d'investissement et ainsi indirectement soutenir l'activité économique. Monsieur le Maire se dit optimiste et volontariste pour ces prochains mois. Il affirme que la commune de Lons est bien gérée et aura la capacité financière d'investir et de garantir des services de qualité à la population. Il indique que beaucoup de choses ont été réalisées ces six dernières années mais que de nombreux autres sont à porter. Il ne doute pas de la qualité du travail commun qui sera mené par tous les élus, au nom de l'intérêt de tous les lonsois. Monsieur le Maire se dit fier d'être accompagné par son équipe qu'il sait unie, solide et solidaire. Il confirme son intention d'engager une réhabilitation du centre-bourg et en particulier la construction d'une nouvelle école élémentaire; il confirme aussi son souhait de réaliser le grand projet de « forêt école » sur le site de l'ancienne pépinière « Boscq ». Il rajoute que l'action du quotidien se poursuivra et qu'elle sera développée dans toutes ses dimensions : sociale, scolaire, cadre de vie, aménagements du quotidien, urbanisme, vie sportive, associative, culturelle,..... Il souhaite continuer à travailler activement avec la communauté d'agglomération les champs de l'économie et de l'environnement. En conclusion, il tient tout particulièrement à chaleureusement remercier sa proche famille ainsi que ses amis pour leur soutien sans faille.

3- Détermination du nombre des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire propose de fixer à neuf le nombre de ses adjoints.

Adopté à l'unanimité.

4- Élection des Adjoints au Maire

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'un scrutin secret de liste entière composée alternativement d'un candidat de chaque sexe et qui est composée des personnes suivantes : Florence THIEUX-MORA, Didier MOUSIS, Vanessa HORROD, Arnaud VILLEDIEU, Annie DALEAS, Eric GERMAIN, Lydie SIMON, Carlos DO COUTO, Hélène PANSIER-SOUCAZE.

Il demande s'il y a d'autres listes candidates.

Aucune candidature n'est présentée.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints.

Nombre de votants : 33

Nombre de bulletins blancs : 6

Nombre de suffrages obtenus par la liste THIEUX-MORA : 27

Monsieur le Maire demande aux adjoints de le rejoindre autour de la table et annonce les matières qu'il entend confier à chacun d'eux :

Florence THIEUX-MORA, 1^{ère} adjointe, en charge des Finances

Didier MOUSIS, 2^{ème} adjoint, en charge des travaux, aménagements de proximité

Vanessa HORROD, 3^{ème} adjointe, en charge de l'Éducation et de la Jeunesse

Arnaud VILLEDIEU, 4^{ème} adjoint, en charge du Sport-santé

Annie DALEAS, 5^{ème} adjointe, en charge de l'Action sociale, de l'Emploi et de l'Inclusion numérique

Eric GERMAIN, 6^{ème} adjoint, en charge de l'Environnement et de la Biodiversité

Lydie SIMON, 7^{ème} adjointe, en charge de la Culture, des Animations et du Jumelage

Carlos DO COUTO, 8^{ème} adjoint, en charge de la Vie associative et des Grands événements

Hélène PANSIER-SOUCAZE, 9^{ème} adjointe, en charge de l'Urbanisme

Monsieur le Maire annonce le tableau officiel du conseil municipal. Il rappelle qu'après le maire et les adjoints, l'ordre du tableau est déterminé par le plus grand nombre de suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, par priorité d'âge.

1 Nicolas PATRIARCHE
2 Florence THIEUX-MORA
3 Didier MOUSIS
4 Vanessa HORROD
5 Arnaud VILLEDIEU
6 Annie DALEAS
7 Eric GERMAIN
8 Lydie SIMON
9 Carlos Do COUTO
10 Hélène PANSIER-SOUCAZE
11 Jean-Marc ARBERET
12 Gérard SARTHOU
13 Catherine BIASON
14 Murielle ZINT
15 Nathalie BLEAU
16 Raymond CHAGOT
17 Martine MESSEGUE
18 Stéphane BLANC
19 Hervé GUIET
20 Stéphane LEPREUX
21 Karine RODRIGUEZ
22 Cyril CATALOGNE
23 Isabelle POIREL

24 Marie TRILLAUD
25 Rémi BELLOCQ
26 Xavier MIEYAA
27 Eve MAZILIE
28 Patricia GARCIA
29 Francq FOUQUET
30 Eric BOURDET
31 Valérie BENETEAU
32 Audrey MOLINA
33 Pascal BONNET

Lecture de la charte de l' élu local

Monsieur le Maire procède à la lecture de cette charte.

L'ordre du jour étant clos, il lève la séance à 11 heures 50.
